

Annnonce d'un nouveau collaborateur

1. Indications sur l'entreprise

Nom de l'entreprise : _____
Rue : _____
Code postal et localité : _____
Personne responsable : _____
N° téléphone fixe / portable : _____ / _____

2. Indications sur le collaborateur

Tous les noms : _____
Tous les prénoms : _____
Date de naissance : _____
Sexe : Homme Femme
N° AVS (si connu) : 756. _____
Nationalité : _____
Domicile en Suisse - Rue : _____
Code postal et localité : _____
Domicile à l'étranger - Rue : _____
Code postal et localité : _____
Pays : _____

3. Indications sur la situation familiale du collaborateur et les allocations familiales

Etat civil / date : Célibataire Marié / date : _____
 Veuf Divorcé / date : _____
 Séparé (= toujours conjoint) / date : _____
Tous les noms du conjoint : _____ Date de naissance : _____
Tous les prénoms du conjoint : _____ Nationalité : _____
Permis de séjour du conjoint : Oui Non Si oui, lequel ? _____
Le conjoint exerce-t-il une activité lucrative ? Oui Non (peu importe le pays d'exercice)
Le conjoint perçoit-il : Indemnité chômage Rente (AI, AVS,...)
Faut-il faire une demande d'allocations familiales ou de ménage ? Oui Non
Nombre d'enfants : _____

Les collaborateurs mariés ou avec des enfants à charge peuvent faire une demande d'allocations familiales ou de ménage. Pour ce faire, nous vous remercions de nous transmettre le livret de famille.

4. Indications sur la situation en Suisse du collaborateur

Statut du travailleur : Collaborateur familial Travailleur agricole
Votre employé possède-t-il un permis de travail : Oui Non Fin de validité : _____
Si oui, quel type de permis : C B L G frontalier
 N F (nous téléphoner avant l'engagement)
Si non, souhaitez-vous que Terreemploi se charge de la demande : Oui Non

Terreemploi se charge des annonces d'activité lucrative en ligne pour le personnel de moins de 90 jours. Lorsque le quota annuel des 90 jours est dépassé, Terreemploi vous prépare le formulaire de demande de permis à présenter à la commune. Le formulaire de demande de permis est facturé Fr 100.- + TVA.

5. Indications sur les conditions d'engagement et le contrat de travail

Un contrat de travail doit-il être établi ? Oui Non

Lieu de travail contractuel : _____

Date de début de l'engagement : _____

Durée indéterminée Ou date de fin estimée : _____

Type d'activité (fonction) : _____

Taux d'activité (en %) : _____

Le collaborateur travaille-t-il avec du bétail ? Oui (51,5 heures / semaine et 5,5 jours de travail)
 Non (49,5 heures / semaine et 5 jours de travail)

Durée du travail hebdomadaire si différent : Heures : _____ Jours : _____

Qualification dans le domaine d'activité : non qualifié avec AFP avec CFC

Nous vous remercions de nous fournir une copie du diplôme de l'employé si applicable.

Ancienneté cumulée sur votre exploitation : _____

Salaire de base : Mensuel Horaire Montant : Fr : _____ Brut Net

13ème salaire prévu contractuellement ? Oui Non

L'employé prend-il ses vacances : Oui Non (si non, indemnités vacances à payer)

L'employé a-t-il congé lors des fériés usuels : Oui Non (si non, indemnités fériés à payer)

Dans le cas des salaires horaires, les indemnités vacances et jours fériés sont automatiquement ajoutées au salaire de base.

6. Entretien du salarié (normes AVS)

Logement : Oui Non 11.50 Fr / jour ou 345.- Fr / mois

Repas : - Déjeuner : Oui Non 3.50 Fr / jour ou 105.- Fr / mois

- Repas de midi : Oui Non 10.- Fr / jour ou 300.- Fr / mois

- Repas du soir : Oui Non 8.- Fr / jour ou 240.- Fr / mois

645.- Fr par mois } 990.- Fr par mois

Si autres montants : _____

7. Indications sur l'assurance maladie des soins

Votre employé souhaite-t-il être assuré maladie par votre contrat collectif chez Philos : Oui Non

Si oui, quelle franchise : 300.- 1'000.-

Modèle SanaTel (RT) : appel au centre de conseil médical Medi24 avant de consulter un médecin

Remarque : _____

Les employés au bénéfice d'un permis B ou C ainsi que les Suisses sont, en principe, déjà assurés par leurs propres moyens. L'assurance maladie est une obligation personnelle et non pas de l'employeur. Vous devez laisser le choix à votre employé de faire ses démarches personnellement s'il le souhaite. Les employés de moins de 3 mois peuvent faire une demande d'équivalence auprès de l'Office Vaudois de l'Assurance Maladie (OVAM) pour leur assurance dans leur pays. Si celle-ci est jugée équivalente par l'OVAM, ils n'ont pas l'obligation de s'assurer en Suisse.

Annexes obligatoires :

- copie de la pièce d'identité valable
- copie du permis de séjour si la personne en possède déjà un
- copie du livret de famille
- copie des diplômes dans la profession si applicable

Par sa signature, l'employeur confirme avoir transmis toutes les données requises à Terremploi, conformément à la situation de son employé. L'employeur confirme avoir annoncé la place de travail à l'ORP conformément à la liste des professions soumises à l'annonce et à avoir respecté le délai d'embargo avant l'engagement. Si non, Terremploi peut s'en charger. Pour se faire, veuillez d'abord nous faire parvenir le formulaire 8.64.

Signature de l'employeur _____